

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2022**

**N°18/Vie des quartiers**

**Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions**

Le vendredi 9 décembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 1 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Hakima BIDLHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Cémil YARAMIS par M. Maurice BONNARD, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

**Absent** :

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 24 novembre 2022. A l'issue de cette séance, Il est proposé de soutenir les 4 projets suivants :

Porteur de projet	Nom du projet	Thématique	Descriptif	Coût total de l'action	Subvention accordée
Association Jardin des Délices	Le Noël du jardin	<b>cohésion sociale Solidarité</b>	C'est une action qui est renouvelée chaque année depuis la création du jardin. Elle consiste à faire visiter le jardin aux habitants tout leur expliquant les avantages du jardinage. A la fin, le visiteur ressortira du jardin avec un petit paquet de chocolat et un bracelet fluorescent. - Ouvert à tous en libre accès, le but est de favoriser une meilleure appropriation du jardin par les habitants et créer du lien intergénérationnel.	468,00 €	<b>374 €</b>
Amicale Vivre Ensemble aux Carreaux	Conte de Noël aux Carreaux	<b>Cohésion sociale Vivre ensemble</b>	Suite à un vif succès l'année dernière de la parade de Noël sur le quartier, l'association propose un spectacle interactif par la même compagnie le 14 décembre. Il s'agira d'un conte participatif à la recherche du père Noël dans différents pays et sa rencontre à la fin du spectacle. Un quizz autour du vivre ensemble sera aussi mis en place sur ce temps et dans le cadre du Noël solidaire sur le quartier le 16 décembre. L'objectif de l'action est de réunir les habitants autour de valeurs illustrant le vivre ensemble dans le quartier.	3 600,00 €	<b>500 €</b>
Comité du Secours Populaire Français de Villiers Le Bel	Noël vert	<b>Cohésion sociale Solidarité</b>	Cette action, qui aura lieu le 16 décembre à 20h, a pour objectif de permettre aux enfants et aux familles qui vivent dans la précarité de fêter Noël comme tout le monde. - Au programme : - Spectacle de magie - Conte d'Harry Potter - Repas - Distribution de bonbons, chocolat et boisson	1 767,15 €	<b>1 350 €</b>
Actions d'Avenir	Semaine de la Solidarité	<b>Cohésion sociale Solidarité</b>	Chaque jour, du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre 2022, au centre socioculturel Camille Claudel, l'association proposera une animation : atelier diététique et sophrologie, atelier fabrication de chocolats, sortie au marché de Noël en extérieur, thé dansant intergénérationnel et enfin une journée dédiée aux enfants	3 405,03 €	<b>1 350 €</b>

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 24 novembre dernier.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 24 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier du 25 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

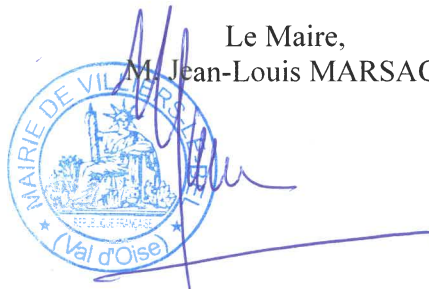
- A l'association Jardin des Délices pour le projet « Le Noël du jardin »: Montant de la subvention : 374 €.
- A l'association Amicale Vivre Ensemble aux Carreaux pour le projet « Conte de Noël aux Carreaux »: Montant de la subvention : 500 €.
- A l'association Comité du Secours Populaire Français de Villiers-Le-Bel pour le projet « Noël vert »: Montant de la subvention : 1 350 €.
- A l'association Actions d'Avenir pour le projet « Semaine de la Solidarité »: Montant de la subvention : 1 350 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **19 DEC. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le : **19 DEC. 2022**